

DEMANDE D'ENQUÊTE

En vertu de l'article 115 de la Loi sur la fonction publique, une demande d'enquête permet de vérifier le caractère impartial et équitable d'une décision prise en gestion des ressources humaines et pour laquelle il n'existe pas d'autre recours.

La Commission publie ses rapports d'enquête sur son site Web (www.cfp.gouv.qc.ca) et elle présente les dossiers d'intérêt menés à terme dans son rapport annuel. Cependant, la Commission protège les renseignements personnels qui sont confidentiels en vertu de la Loi d'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. De plus, elle ne mentionne pas l'identité des personnes physiques visées dans ses rapports d'enquête, et ce, peu importe leur fonction.

IDENTIFICATION			
Nom : <u>anonyme</u>	Prénom : <u>anonyme</u>		
Adresse : _____			
Ville : _____	Code postal : _____		
Téléphone : Travail : _____	Cellulaire : _____ Domicile : _____		
Courriel : _____			
Statut :			
Fonctionnaire syndiqué	<input type="checkbox"/> Régulier	Autre	<input type="checkbox"/> Non-fonctionnaire
	<input type="checkbox"/> Occasionnel		<input type="checkbox"/> Syndicat ou association
Fonctionnaire non syndiqué	<input type="checkbox"/> Régulier		
	<input type="checkbox"/> Occasionnel		
Ministère ou organisme employeur : _____			
Classe d'emplois : _____			
MINISTÈRE OU ORGANISME VISÉ PAR LA DEMANDE D'ENQUÊTE			
Nom du ministère ou de l'organisme visé : <u>Commission de la protection du territoire agricole</u>			
TRANSMISSION			
Par la poste : Commission de la fonction publique 800, place D'Youville, 7 ^e étage Québec (Québec) G1R 3P4			
Par télécopieur : 418 643-7264			
Par voie électronique : Utilisez le service de demande ou de dépôt de document en ligne.			

N.B. Bien qu'il n'y ait pas de date limite pour faire une demande d'enquête, une requête tardive rendra parfois plus difficile l'obtention éventuelle de correctifs.

Pour plus ample information : 418 643-1425 ou sans frais 1 800 432-0432

IDENTIFICATION

Nom : _____ Prénom : _____

RENSEIGNEMENTS À FOURNIR

Veillez fournir un exposé sommaire des faits, des motifs invoqués et des résultats recherchés.

Vous pouvez joindre des pages en annexe si l'espace prévu est insuffisant. Vous pouvez ajouter également tout document que vous jugez utile pour le traitement de votre demande.

Vérifier si l'occupation des postes suivants à la CPTAQ sont conformes aux normes établies:

Directeur par intérim de la Direction des affaires juridiques et des enquêtes (DAJE) depuis plus d'un an (sans affichage de poste): poste occupé par Me Pierre Legault qui occupe également et en même temps le poste d'avocat pour la CPTAQ;

Coordonnatrice des enquêtes au bureau de Longueuil depuis janvier 2016 (sans affichage de poste): poste occupé par Me Lisette Joly qui occupe également et en même temps le poste d'avocate à la CPTAQ;

Coordonnateur des enquêtes au bureau de Québec depuis janvier 2016 (sans affichage de poste): poste occupé par Me Michel Blais qui occupe également et en même temps le poste d'avocat à la CPTAQ.

Cette demande d'enquête fait-elle ou a-t-elle fait l'objet d'un autre recours?
(par ex. : dépôt d'un grief en vertu de la convention collective, plainte à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse, plainte au Tribunal administratif du travail, plainte à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, etc.)?

Oui Non Préciser :

Avez-vous déjà fait une demande d'enquête ou déposé un recours à la Commission portant sur les mêmes faits?

Oui Non Préciser :

Il est de votre responsabilité de nous informer de tout autre recours ultérieur à votre demande d'enquête qui concerne les mêmes faits.

DATE: 2016-06-13

SIGNATURE (obligatoire): _____

J'accepte que la Commission me fasse parvenir toute information ou tout document lié à ma demande d'enquête à l'adresse de courriel fournie dans la section « Identification » du présent formulaire.

Gasmi, Majdi

De: Gasmi, Majdi
Envoyé: 16 juin 2016 13:47
À: 'christiane.fortin@cftaq.gouv.qc.ca'
Cc: Chabot, Mathieu; Gagnon, Laurie-Anne
Objet: CONFIDENTIEL- Mandat d'enquête 1617-E-38,00XX



OBJET : Mandat d'enquête
Numéro de notre dossier : 1617-E-38,00XX

Madame la Directrice,

La Commission de la fonction publique a reçu une demande d'enquête concernant la conformité de désignations provisoires à certains emplois dans votre organisme.

L'enquête m'a été confiée à titre d'enquêteur – spécialiste en gestion des ressources humaines à la Direction des enquêtes et du greffe de la Commission.

La Commission effectuera son enquête en vertu de l'article 115 de la *Loi sur la fonction publique* qui lui confère, notamment, la responsabilité de vérifier l'observation de la loi et de ses règlements pour le système de recrutement et de promotion des fonctionnaires. Il lui permet d'effectuer les enquêtes qu'elle juge nécessaires et de formuler des recommandations aux autorités compétentes.

L'enquêteur – spécialiste en gestion des ressources humaines peut, notamment :

- examiner les documents et les dossiers qui se trouvent dans un ministère ou un organisme concerné par l'enquête;
- requérir de toute personne dont le témoignage se rapporte à l'objet de l'enquête qu'elle réponde à toutes les questions qui lui sont posées et produise tout document qui lui est demandé.

J'aimerais que vous m'informiez du nom et des coordonnées de la personne qui agira comme représentante de votre organisme afin que je puisse communiquer avec elle pour la suite du dossier.

Prenez note que si la Commission émet une ou des recommandations à la suite de cette enquête, votre présidente en sera informée.

Vous trouverez à l'adresse www.cfp.gouv.qc.ca sous l'onglet « ENQUÊTES » de notre site Web, l'information qui vous sera utile à toutes les étapes du cheminement d'un dossier.

Vous pouvez également consulter sous l'onglet « DOCUMENTATION », notre *Déclaration de services aux citoyens*.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration et vous prie d'accepter, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Majdi Gasmi, MBA | Enquêteur – spécialiste en gestion des ressources humaines

Commission de la fonction publique | 800, place D'Youville, 7^e étage | Québec (Québec) G1R 3P4
Téléphone : 418 643-3494 poste 243 | Sans frais : 1 800 432-0432 | Télécopieur : 418 643-7264 |
www.cfp.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement!

Ce message, ainsi que tout fichier qui y est joint, est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courriel électronique immédiatement et détruire l'original de ce message et tout fichier qui y est joint, ainsi que toute copie.

Gagnon, Laurie-Anne

De: Gasmí, Majdi
Envoyé: 23 septembre 2016 14:14
À: christiane.fortin@cptaq.gouv.qc.ca
Cc: Chabot, Mathieu; Gagnon, Laurie-Anne
Objet: CONFIDENTIEL- Résultats d'enquête 1617-E-38,00XX
Pièces jointes: Résultats d'enquête 1617-E-38,00XX.pdf

Catégories: Catégorie rouge

Commission
de la fonction
publique

Québec 

Bonjour Mme Fortin,

Je vous prie de prendre connaissance du document ci-joint.

Meilleures salutations

Note : Cet envoi vous parvient uniquement en version électronique.

Majdi Gasmí, MBA | Enquêteur – spécialiste en gestion des ressources humaines

Commission de la fonction publique | 800, place D'Youville, 7^e étage | Québec (Québec) G1R 3P4
Téléphone : 418 643-3494 poste 243 | Sans frais : 1 800 432-0432 | Télécopieur : 418 643-7264 |
www.cfp.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement!

Ce message, ainsi que tout fichier qui y est joint, est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courriel électronique immédiatement et détruire l'original de ce message et tout fichier qui y est joint, ainsi que toute copie.

2.1 RESSOURCES HUMAINES

a) Répartition de l'effectif

Tableau 1 - Évolution de l'effectif en poste

Effectif en poste au 31 mars	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Employés réguliers	89	87	87
Employés occasionnels	8	8	6
TOTAL	97	95	93
Employés occasionnels autorisés et payés par le MAPAQ pour le projet de rénovation cadastrale ¹	s. o.	2	2

Tableau 2 - Évolution de la cible autorisée d'effectif temps complet (ETC) utilisé

Cible au 31 mars	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Cible fixée par le Conseil du trésor	91	90	88
Cible selon entente avec le MAPAQ	98	97	96
Cible supplémentaire selon entente avec le MAPAQ pour le projet de rénovation cadastrale	s. o.	1	2

Tableau 3 - Évolution de l'effectif temps complet (ETC) utilisé

Effectif temps complet utilisé au 31 mars	2012-2013	2013-2014	2014-2015
ETC régulier	85,0	84,2	83,4
ETC occasionnel	7,0	7,8	6,7
TOTAL	92,0	92,0	90,1
ETC occasionnel pour le projet de rénovation cadastrale	s. o.	0,8	2,0

L'effectif temps complet utilisé représente les heures travaillées et payées et n'inclut pas les primes et les heures supplémentaires. L'écart entre le nombre de personnes en poste et l'ETC utilisé s'explique par le fait que certains employés bénéficient du régime d'aménagement du temps de travail ou d'une retraite progressive. Également, le personnel recevant des prestations d'assurance salaire ou de maternité est exclu.

b) Formation et perfectionnement du personnel

En 2014, un montant total de 55 480 \$ a été consacré au maintien de l'expertise et au développement des compétences du personnel de la Commission. Une proportion de plus de 75 % de ce montant représente la masse salariale du personnel durant laquelle celui-ci était en formation.

1. En vertu de cette entente en vigueur depuis le 4 octobre 2013, le MAPAQ consent deux employés occasionnels supplémentaires (postes et crédits) afin de réaliser les travaux de cartographie requis pour l'ajustement des limites de la zone agricole pour les municipalités dont la réforme cadastrale est terminée.

PRÉSIDENTE
Marie-Josée Gouin

BUREAU DE LA PRÉSIDENTE
Service de la mise au rôle et du greffe
Responsable de l'application du Code de déontologie
et de la Déclaration de services aux citoyens

VICE-PRÉSIDENTS ET COMMISSAIRES

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
DU SECRETARIAT ET DES SERVICES
À L'ORGANISATION**
Christiane Fortin
Service de l'administration et du secrétariat
Service de l'informatique et de la géomatique
Service de l'ouverture des dossiers et de la numérisation

**DIRECTION DES
SERVICES PROFESSIONNELS
ET DES COMMUNICATIONS**
Éliane Steir
Service de l'analyse
Service de la cartographie
Service des communications et de l'information

**DIRECTION DES
AFFAIRES JURIDIQUES
ET DES ENQUÊTES**
M^e Pierre Legault, par intérim
Service des affaires juridiques
Service des enquêtes

14 juin 2016

1. Renseignements sur le requérant			
N° du dossier : 1617-E-38,00XX	Cellulaire :		
Nom, prénom : Anonyme (Anonyme)	Téléphone résidence :		
Adresse :	Téléphone bureau :		
	poste :		
	Courriel :		
<input type="checkbox"/> Fonctionnaire syndiqué	<input type="checkbox"/> Fonctionnaire occasionnel syndiqué	<input type="checkbox"/> Non fonctionnaire	<input type="checkbox"/> Fonctionnaire non syndiqué
<input type="checkbox"/> Fonctionnaire occasionnel non syndiqué	<input type="checkbox"/> Syndicat / Association :	Classement :	
		MO employeur :	
2. Renseignements sur le MO visé			
Ministère/Organisme visé :	Commission de la protection du territoire agricole		
N° de concours / Réserve / Processus de qualification :			
Classe d'emplois visée :			
3. Traitement de la demande d'enquête			
Date de réception de la demande :	2016-08-13	Délai du premier contact :	n/a
Date du premier contact :	NA	Délai à l'assemblée :	n/a
Date de l'assemblée :	n/a	Délai de fermeture :	3 mois et 10 jours
Date de fermeture :	2016-09-23		
Nom de l'enquêteur :	Majdi Gasmi		
4. Codification			
Thème :	3. Conditions de travail		
Catégorie :	Désignation à titre provisoire		
Sous-catégorie :			
Sous-sous-catégorie :			
5. Résultats de l'enquête			
<input checked="" type="checkbox"/> Fondée	<input type="checkbox"/> Partiellement fondée	<input type="checkbox"/> Non fondée	
<input type="checkbox"/> Autre recours	<input type="checkbox"/> Refus	<input type="checkbox"/> Retrait	
Fermeture de l'enquête par lettre :	<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	
Rapport d'enquête au MO :	<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON	
Destinataires (noms et titres) :			
		<input type="checkbox"/> Cc	
		<input type="checkbox"/> Cc	
Recommandation(s) au MO :	<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> N/A
Suivi à faire :	<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> N/A
Réponse reçue du MO :	<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	
Adhésion / Progrès satisf. :	<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	
6. Remplir cette section s'il y a recommandations sans production de rapport d'enquête			
<p>Objet de l'enquête :</p> <p>La Commission de la fonction publique a reçu une demande d'enquête concernant la conformité de trois désignations provisoires au sein de la CPTAQ, Directeur par intérim de la Direction des affaires juridiques et des enquêtes (DAJE) depuis plus d'un an et les emplois de coordonnateur et coordonnatrice aux enquêtes respectivement aux bureaux de Québec (secteur Est) et de Longueuil (secteur Ouest) depuis janvier 2016.</p> <p>Constats :</p> <p>Coordonnateur et coordonnatrice aux enquêtes : à la lumière des informations fournies le 5 juillet 2016 et les explications supplémentaires obtenues au téléphone, il y a absence d'irrégularité ou d'illégalité. Par contre, le poste de directeur par intérim doit être corrigé.</p> <p>Recommandations :</p> <p>Mettre fin à la désignation provisoire du directeur des affaires juridiques octroyée depuis avril 2015 et procéder à la dotation de l'emploi conformément à la directive concernant la classification et la gestion des emplois de cadres juridiques et de leurs titulaires.</p>			

	Vpl.	Ch.	Suj.	Pce.
	2	2	2	2
Page:	7	Émise le: 2015-07-17		

Recueil des politiques de gestion

Section III - Dotation provisoire et remplacement temporaire

16. Lorsque les nécessités du service l'exigent, le sous-ministre ou dirigeant d'organisme peut procéder à la désignation à titre provisoire d'un cadre juridique ou d'un autre fonctionnaire régulier dans un emploi vacant de cadre juridique ou d'une autre catégorie du personnel d'encadrement et ce, jusqu'à ce que cet emploi soit comblé.

Lorsque le sous-ministre ou le dirigeant d'organisme procède à la désignation à titre provisoire d'un fonctionnaire appartenant à une classe d'emplois de niveau inférieur à l'emploi à pourvoir, il doit tenir compte dans son choix des personnes visées par les mesures d'accès à l'égalité en emploi et il doit également enclencher le processus de dotation en même temps qu'il procède à cette désignation. Lorsque des participants à des programmes gouvernementaux de préparation à la relève font l'objet d'une désignation à titre provisoire, il n'est pas obligatoire d'enclencher simultanément le processus de dotation.
(pour l'entrée en vigueur voir la note 1)

17. Le sous-ministre ou dirigeant d'organisme peut procéder à la désignation d'un remplaçant temporaire lorsqu'il est nécessaire de remplacer un cadre juridique ou un cadre d'une autre catégorie du personnel d'encadrement durant son absence ou en raison de son incapacité temporaire d'exercer ses fonctions.

Exceptionnellement, lorsqu'un cadre bénéficie d'un congé avec ou sans traitement et qu'une entente avec son organisation prévoit un droit de retour dans son emploi, le sous-ministre ou le dirigeant d'organisme pourra alors pourvoir cet emploi par une affectation temporaire jusqu'à l'exercice du droit de retour du titulaire de l'emploi et si besoin, à l'aide du programme d'affectation temporaire prévu à cette fin par le Secrétariat du Conseil du trésor.
(pour l'entrée en vigueur voir la note 1)

Québec, le 23 septembre 2016

Madame Christiane Fortin
Directrice de l'administration, du secrétariat
et des services à l'organisation
Commission de protection du territoire agricole
200, chemin Sainte-Foy, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

OBJET : Résultats d'enquête
Numéro de notre dossier : 1617-E-38,00XX

Madame la Directrice,

Je vous confirme par la présente les conclusions qui vous ont été expliquées, les 16 et 23 septembre, par M. Majdi Gasmi, enquêteur spécialiste en ressources humaines concernant l'enquête de la Commission de la fonction publique (ci-après Commission) relativement à la conformité de trois désignations provisoires octroyées dans votre organisme.

L'analyse des motifs et des circonstances de la désignation au poste de coordonnatrice des enquêtes au bureau de Longueuil ainsi que celui de coordonnateur des enquêtes au bureau de Québec démontre que ces désignations étaient le résultat d'une réorganisation administrative et ont été effectuées conformément à la *Loi sur la fonction publique* et du cadre normatif en vigueur.

Toutefois, l'analyse des motifs et des circonstances de la désignation provisoire octroyée, depuis le 7 avril 2015, à un de vos employés afin d'agir à titre de directeur des affaires juridiques et des enquêtes par intérim, démontre que cette désignation ne respecte pas *Loi sur la fonction publique* et le cadre normatif en vigueur.

...2

En effet, l'article 16 de la *Directive concernant la classification et la gestion des emplois de cadres juridiques et de leurs titulaires (640)* prévoit que lorsque le sous-ministre ou le dirigeant d'organisme procède à la désignation à titre provisoire d'un fonctionnaire appartenant à une classe d'emplois de niveau inférieur à l'emploi à pourvoir, il doit également enclencher le processus de dotation en même temps qu'il procède à cette désignation.

À la suite de l'intervention de la Commission, votre organisme s'est engagé, dans sa correspondance du 21 septembre dernier, à mettre fin à la désignation provisoire pour le poste de directeur des affaires juridiques et des enquêtes. Votre engagement était également assorti d'objectifs et d'échéanciers que la Commission estime somme toute raisonnables dans les circonstances.

Par conséquent, je vous informe qu'aucune autre intervention ne sera effectuée par la Commission et que le dossier sera fermé.

Cependant, pour compléter le suivi des recommandations, nous aimerions être informés, au plus tard le 1^{er} janvier 2017, des actions réalisées dans ce dossier.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Mathieu Chabot
Directeur des enquêtes et du greffe

Chabot, Mathieu

De: St-Pierre, Audrey
Envoyé: 11 janvier 2017 15:23
À: 'Christiane Fortin'
Cc: Gasmî, Majdi
Objet: suivi des recommandations 1617-E-38,00XX

Commission
de la fonction
publique

Québec 

Bonjour Mme Fortin

Pour faire suite à la correspondance du 23 septembre 2016 dans le cadre du dossier d'enquête mentionné en objet, il a été convenu de recevoir un suivi des recommandations formulées dans ce dossier part au plus tard le 1 janvier 2017. Pouvez-vous nous informer de la date à laquelle nous recevrons ces informations.

Merci à l'avance de votre collaboration.

Audrey St-Pierre | Agente de secrétariat | Direction des enquêtes et du greffe

Commission de la fonction publique | 800, place D'Youville, 7^e étage | Québec (Québec) G1R 3P4
Téléphone : 418 643-3494 poste 227 | Sans frais : 1 800 432-0432 | Télécopieur : 418 643-7264 |
www.cfp.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement!

Ce message, ainsi que tout fichier qui y est joint, est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message et tout fichier qui y est joint, ainsi que toute copie.